en commun avec le roi grand-duc. Le journaliste bruxellois ignore, entr'autres choses, que la confédération n'a jamais administré, ni pu prétendre à administrer aucune parcelle du pays. Ce soin est dévolu au souverain. Le rayon stratégique restera ou ne restera pas dans le *status quo*; on n'en sait pas plus, à cet égard, à Bruxelles qu'ailleurs. Mais si l'on s'en rapporte à des bruits qui paraissent émanés de bonne source, la diète aurait déjà donné des ordres pour mettre la route militaire à l'abri de toute approche de la part de la force armée belge, tout comme le rayon de la forteresse. On assure même que le bureau de douanes établi à Wasserbillig devra être supprimé. De ces données, il faut conclure évidemment que les espérances et les prophéties du sieur *Lebeau* (*nous aurons le Luxembourg et nous n'aurons pas la dette*) sont encore loin d'être réalisées. La *séparation* ne serait donc pas *improbable*. Quant à *impossible*, nous le pensons aussi; car, pour quelle raison, à quels titres, dans quel intérêt l'Allemagne céderait-elle à la Belgique une portion des états confédérés?

Le journaliste de Bruxelles pousse la bonhomie et la simplicité au point de dire que l'état permanent d'hostilité dans lequel l'occupation du pays plaçait la Belgique envers la garnison fédérale et les autorités *hollandaises* de Luxembourg, a cessé. D'abord, il est certain que si le gouvernement belge prend pour *hostilité* le service sévère de police que le gouvernement militaire fait exécuter dans le rayon de la forteresse, l'état d'hostilité, comme il l'appelle, n'est pas près de cesser. En second lieu, la convention du 21 mai n'admet l'armistice qu'entre les troupes de S. M. le roi grand-duc et celles de la Belgique. Or, le roi grand-duc n'a point de troupes dans le Luxembourg; et les troupes prussiennes tenant garnison à Luxembourg sont étrangères aux stipulations de la convention. Le roi de Prusse n'a point été en guerre avec Léopold; il s'est contenté de le tenir à distance respectueuse. Le judicieux écrivain belge sait ou ne sait pas qu'à Luxembourg il n'y a point d'autorités *hollandaises*. Mais que lui importe? N'est-il pas au service de ces mêmes hommes qui se sont fait un malheureux et odieux système de confondre les dénominations pour tromper le peuple? La mauvaise foi spécule sur le produit de ses erreurs qui sont toujours volontaires; et que d'erreurs volontaires n'a-t-on pas à reprocher, chaque jour, aux auteurs des troubles qui dévorent la Belgique?

---

ETAT-CIVIL.

*Naissances:* Le 14 juin, Charles-Auguste Groos; le 16, Elisabeth Spöttler; le 18, Joséphine Bück; le 19, Charles-Louis Haller et Charles Millenberger.

*Mariages:* Le 20 juin, Henri-Ambroise de la Chapelle, rentier, avec Joséphine-Françoise Recht; et Jean-Frédéric Leisinger, ex-sous-officier d'artillerie prussienne, avec Marguerite-Elisabeth-Marie Elter.

*Décès:* Le 16, Pierre Pfeiffer, âgé de 2 ans et 7 mois; le 18, Félix-Lambert Beck, âgé d'un an 1 mois et 22 jours; et Marie Wortminger de Stein, âgée de 7 ans et 6 mois; le 19, Félix Timmermanns, âgé de 2 ans et 1 mois; et Marguerite Ackermann, âgée de 6 mois; le 20, François Frisch, tisserand, âgé de 37 ans.

---

# ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE PUBLIQUE
Conformément à la loi du 12 juin 1816,
*D'une belle Maison, située à Luxembourg, Grand'rue, n° 163.*

Lundi, 1er du mois de juillet 1833, à deux heures de relevée, il sera, sur réquisition de la dame veuve Marfurt, procédé à la vente publique, à l'enchère et à six années de crédit, d'une belle maison située en cette ville, Grand'rue, portant le n° 163, entre les héritiers Gerdom d'un côté, le sieur Jacques, boulanger, de l'autre.

Cette maison, propre à toute espèce de commerce, réunit à ses autres agrémens le grand avantage d'être situé dans un des quartiers les plus beaux et les plus fréquentés de cette ville.

La vente aura lieu en l'étude du notaire soussigné, où les amateurs pourront prendre communication du cahier des charges.

Luxembourg, le 13 juin 1833. J. Funck, not.

---

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

Mardi, 25 juin courant, à une heure de relevée, M. Chomé, receveur des contributions à Ettelbruck, fera vendre, à crédit et sous des conditions avantageuses, en l'étude du notaire soussigné, sa MAISON d'habitation, couverte en ardoises, avec grange, écuries et place y attenantes, située à Ettelbruck, sur la route de Luxembourg à Diekirch.

Pour plus ample information on est prié de s'adresser, soit au vendeur, soit audit notaire.

Ettelbruck, le 20 juin 1833. Salentiny, not.

---

BAIL PUBLIC.

Au mercredi, 3 juillet 1833, à deux heures de relevée, il sera procédé, sur réquisition de la commission administrative des hospices civils de Luxembourg, par le ministère du notaire soussigné, au relaissement par adjudication publique des biens immeubles suivans, appartenant auxdits hospices, pour le terme de 3, 6 ou 9 années consécutives; savoir:

*a.* Un pré au lieu dit Soleschbann, situé sur le territoire d'Itzig, relaissé en dernier lieu au sieur Mathias Zeimet, jardiner au Polfermühl.

*b.* Un pré au lieu dit Alsbicht, situé sur le ban de Heisdorff, relaissé en dernier lieu au sieur Nicolas Berger, ci-devant juge-de-paix du canton de Luxembourg.

Et *c.* Un pré situé entre les villages de Bereldange et Steinsel, relaissé, comme l'article précédent, audit sieur Nicolas Berger.

Les amateurs pourront prendre connaissance du cahier des charges et des autres renseignemens chez le notaire soussigné.

L'adjudication aura lieu dans l'une des salles de l'hôtel de régence de cette ville.

Luxembourg, le 8 juin 1833. J. P. Huberty, not.

---

ADJUDICATION DE DALLES,
*à provenir des carrières de Contern.*

Lundi, 24 de ce mois, à trois heures de relevée, en l'hôtel de régence de cette ville, il sera, par-devant le conseil de fabrique de l'église de Saint-Pierre, procédé à la fourniture et à la mise en place de Dalles, provenant des carrières de Contern, pour la réparation du pavé des allées latérales, et de la partie, près du Porche de la susdite église.

Le plan et le cahier des charges est en lecture chez M. Berchem, trésorier de la fabrique, Marché-aux-Herbes, N° 493.

---

A LOUER une MAISON ayant cinq places au rez-de-chaussée, quatre au premier étage, remise, cave et grenier, sise rue Saint-Philippe, n° 193. S'adresser à M. J. P. Reuter, négociant, rue de l'Arsenal, n° 76.

---

VENTE CONSIDÉRABLE DE FOIN ET REGAIN,
*Au Château de Bettembourg.*

Dimanche, 23 du courant mois de juin, vers deux heures de relevée, Madame la veuve Collart, vendra à l'enchère et à crédit, la récolte de la présente année, en foin et regain, dans les immenses prairies dépendant du château de Bettembourg.

La vente aura lieu audit château.

Bettembourg, le 13 juin 1833. Hanno, not.

---

Beträchtliche Gras- und Grummet-Versteigerung, im Schlosse von Bettemburg.

Am Sonntage, 23ten des laufenden Monats Juni, gegen zwei Uhr des Nachmittags, wird die Frau Wittib Collart, auf Borg, durch öffentliche Versteigerung, verkaufen:

Die diesjährige Erndte in Heu und Grummet, in den von dem Schlosse abhangenden Wiesen, gelegen auf dem Bann von Bettemburg.

Die Versteigerung wird in dem Schlosse zu Bettemburg selbst statt haben.

Bettemburg, den 13ten Juni 1833. Hanno, Notar.

---

VENTE CONSIDÉRABLE DE FOIN ET REGAIN,
*A Bettembourg.*

Dimanche, 30 du courant mois de juin, vers deux heures de relevée, M. de Moor, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Mons, vendra à l'enchère et à crédit, la récolte de la présente année en foin et regain, dans les prairies qu'il possède sur le territoire de Bettembourg et sur les territoires voisins, ces prairies, provenant de la succession de feu madame veuve Metz, sont connues sous les noms de Weidenbrüll, Streiffenbrüll, Nonnenbrüll, Grosatzing, Hœhl, Weiden, Kautwinkel, etc.

La vente aura lieu à Bettembourg, au domicile de Henri Thiry, cabaretier.

Bettembourg, le 17 juin 1833. Hanno, not.

---

Beträchtliche Gras- und Grummet-Versteigerung, zu Bettemburg.

Am Sonntage, 30ten des laufenden Monats Juni, gegen zwei Uhr des Nachmittags, wird Herr De Moor, Haupt-Ingenieur zu Mons, auf Borg, durch öffentliche Versteigerung verkaufen: die diesjährige Erndte an Heu und Grummet, in den ihm zugehörigen Wiesen, gelegen auf dem Banne von Bettemburg und auf den umliegenden Bännen, herkommend von der Nachlassenschaft der sel. Frau Wittwe Metz, bekannt unter den Namen Weidenbrüll, Streiffenbrüll, Nonnenbrüll, Groß-Atzing, Höhl, Weiden, Kautwinkel, u. s. w.

Die Versteigerung wird zu Bettemburg, in der Behausung des Weinschenkers Heinrich Thiry, statt haben.

Bettemburg, den 17ten Juni 1833. Hanno, Notar.

---

Aus der Hand zu verkaufen, unter sehr günstigen Bedingungen, ein schönes und geräumiges Wohnhaus, zu allen Handthierungen geeignet, gelegen in hiesiger Stadt, Fischmarkt, N°. 550, dem Hrn. Dietsch, Metzgermeister, und den Erben Missy, eigenthümlich.

Liebhaber können sich an den jetzigen Bewohner des Hauses, Herrn Dietsch, oder an den Unterzeichneten melden. Reuter, C. de not.

---

Indem ich den höhern Befehlen gehorchend, mit der mir untergebenen Eskadron, von Luxemburg scheide, erfülle ich eine angenehme Pflicht, den hiesigen Einwohnern für mich und im Namen der Eskadron, den herzlichsten Dank für die Beweise ihrer Liebe und Güte zu zollen, welche wir in der Zeit unseres Hierseyns, in vielen Fällen zu erfahren Gelegenheit gehabt haben. Auch in der Ferne wird das Andenken an Sie, unsern Herzen theuer bleiben, und wir werden stets den lebhaften Wunsch empfinden, daß es Ihnen immer recht wohl ergehen möge.

Luxemburg, den 21ten Juni 1833. von Bilow,
Rittmeister und Chef der 2ten Eskadron des K. Preuß. 6ten Ulanen-Regts.

---

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.